

105/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Françoise NORMAND ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Rémy LE MEUR
Absents : Laurence LE ROY-TASSEL ;
Procurations Laurence LE ROY-TASSEL donne procuration à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Création tableau des emplois

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'au mois de juin, une présentation du tableau des effectifs avait été réalisée. Cependant, cet outil n'est pas suffisant. Il est conseillé par le CDG 29, afin de pouvoir mener une véritable politique en matière de ressources humaines, de mettre en place un tableau des emplois, qui permet de connaître et d'appréhender l'évolution des différents emplois existants au sein de la collectivité :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Rédacteur	Attaché principal	OUI	1	0	Temps Complet
Service Administratif	Agent d'accueil en charge de l'urbanisme	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211021-0105-DE

	Agent d'accueil en charge de l'état civil, des élections, du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Rédacteur	OUI	1	0	Temps Complet
	Agent d'accueil en charge de la comptabilité	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Technicien	OUI	1	0	Temps Complet
	Agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet
	Agent polyvalent chargé de la voirie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet
	Agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet
	Chargé de la maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet
	Chargé entretien bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	Temps Complet

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211021-0105-DE

Ecole	ATSEM	Agent spécialisé 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	<i>OUI</i>	1	0	Temps Complet
	Chargé de cantine	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>OUI</i>	1	0	Temps Complet
	Chargé de garderie et ALSH	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>OUI</i>	1	0	Temps Complet

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il a également sollicité l'avis du Comité Technique du CDG 29 sur ce dossier. Un retour favorable à l'unanimité a été rendu sur le dossier de Guerlesquin.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le tableau des emplois qui leur a été précédemment adressé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la mise en place du tableau des emplois de manière rétroactive au 1^{er} novembre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec